

L A

MASCARADE

JOURNAL POLITIQUE

PARAISANT LE DIMANCHE

ABONNEMENTS

LYON
Un an . . . 8 fr.
ix mois. 4 fr.

Les ANNONCES
Se traitent de gré à gré.

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENTS
Un an . . . 10 fr.
Six mois . . . 5 fr.

ETRANGER
Un an . . . 12 fr.

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES

S'adresser à l'imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5, et aux Facteurs-Réunis, passage des Terreaux

On peut considérer un journal comme une sorte de société en commandite dont les lecteurs fournissent le capital, — et les rédacteurs l'intérêt.

A ce point de vue, il nous semble d'une bonne administration de donner à nos commanditaires le compte-rendu des premiers pas de la *Mascarade* qui a accompli dimanche dernier son sixième numéro.

Ce compte-rendu sera d'une simplicité à faire rire M. Haussemann, — mais si on y trouve beaucoup moins de millions que dans les opérations financières de la bonne ville de Paris, on y rencontrera également beaucoup moins d'irrégularités et de violations de lois.

Voici au surplus la chose en quatre lignes :

Du numéro 1 au numéro 6, la *Mascarade* a fait apposer le timbre impérial sur soixante-huit mille cinq cents feuilles de papier, ci 68,800,
Qui, multipliées par deux centimes prix dudit timbre, donnent un total de treize cents soixante-dix francs versés dans les caisses du Trésor, du 6 février au 16 mars, ci. 4,370 fr.
Il résulterait de ces chiffres, une moyenne de plus de onze mille numéros ; mais comme il faut tenir compte de quelques milliers d'exemplaires timbrés d'avance à titre de fonds de réserve, — ce chiffre doit être réduit à une moyenne effective de dix mille trois cents numéros environ.

L'exactitude de ces calculs est établie d'une façon irréfutable par les récépissés du receveur du timbre, — récépissés que nous tenons à la disposition des incrédules.

On vient de voir que nous avons compté au Trésor pour six numéros 4,370 francs, ce qui fait environ 900 francs par mois.

Si, comme nous l'espérons, les lecteurs veulent bien nous continuer leur sympathie et leur concours bienveillant, la *Mascarade* versera dans les caisses de l'Etat un impôt annuel de plus de dix mille francs.

C'est-à-dire de quoi payer au choix :

Un général de brigade,
Quatre professeurs de rhétorique,
Vingt instituteurs primaires,
Un dixième de ministre,
Un procureur impérial de première classe,
Ou deux substitués. idem.

Ces deux derniers emplois sont ceux qui nous sourient le moins.

Dans tous les cas, nous tenions à faire dès à présent ce petit exposé, — afin de démontrer dans quelle proportion, relativement considérable, nous venons au secours de nos finances obérées, — et de bien constater que si le budget ne s'équilibre pas, il n'y a vraiment pas de la faute de la *Mascarade*.

BONIMENT



Le Budget !

Le Budget, — mot magique qui fait tressaillir toutes les poitrines dévouées et toutes celles qui ne demanderaient qu'à l'être, — le Budget va entrer en danse, du moins en discussion.

Messieurs de la gauche ont proposé un projet de loi une série d'amendements qui, naturellement, n'ont pas le sens com-

mun, — et dont l'absurdité a à peine besoin de démonstration.

Cependant, comme il faut avant tout être utile à son pays, désireux de rendre la besogne facile à la majorité, que ses longs travaux doivent mettre sur les dents, — nous allons passer en revue les principaux de ces amendements, — et résumer en quelques motifs brefs et saisissants les raisons qui doivent déterminer leur rejet pur et simple.

Toutes les candidatures étant égales devant la loi, les agents de l'administration centrale, départementale ou communale, ne pourront distribuer que les cartes électorales.

Attendu que si toutes les candidatures sont égales devant la loi, — elles ne le sont pas devant l'administration qui tient pour plus particulièrement agréables les candidatures officielles ;

Que, dès-lors, il est tout naturel que ladite administration emploie ses agents à rendre service à ses amis, — c'est-à-dire à joindre aux cartes électorales le nom du meilleur candidat qui est le candidat Per-ron, — je veux dire officiel ;

Que du reste, le suffrage universel a encore besoin d'être dirigé, puisqu'on voit des électeurs avoir assez peu de goût pour donner leur voix au candidat de l'opposition

Amendement à rejeter par 241 voix contre 19.

Il est ouvert un crédit de dix mille francs pour frais d'une enquête parlementaire, ayant pour but l'étude, l'examen et la révision des impôts actuellement existants, directs et indirects, et notamment pour étudier un projet d'impôt direct sur les valeurs mobilières, impôt dont le produit servira à réduire les quatre contributions directes ainsi que les droits de mutation.

Attendu qu'une enquête de ce genre aurait pour premier résultat de démontrer que les impôts sont énormes, tandis qu'il est d'une bonne politique de laisser croire qu'ils sont infiniment petits ;

Attendu, dans tous les cas, que le moment n'est peut-être pas éloigné où l'on proposera un impôt direct sur les valeurs mobilières, tout en maintenant ceux existant déjà sur les valeurs immobilières et les droits de mutation ;

Que si cette prévision se réalise comme elle en a des chances, — les dix mille francs de crédit demandés seraient une dépense vraiment bien inutile.

Amendement à rejeter par 232 voix contre 28.

Le ministère d'Etat est supprimé. Les crédits inscrits au chapitre V de la 2^e section de ce ministère, et qui sont relatifs au vice-président, aux présidents de section et aux membres du conseil d'Etat, seront reportés à la 5^e section du ministère des finances.

La 2^e partie de la 1^{re} section, chapitre I, budget des dépenses des ressources spéciales (*Journal officiel*) sera reportée en recettes et en dépenses au ministère de l'intérieur.

Attendu que la suppression du ministère d'Etat entraînerait la suppression de M. Rouher, ministre d'Etat, qui est un homme de grand talent et de haute éloquence ;

Attendu quant aux autres parties de l'amendement que des dépenses, qu'elles soient inscrites au ministère des finances ou au ministère de l'intérieur, n'en sont pas moins des dépenses qu'il faut payer ;

Que, dès-lors, on ne voit pas l'intérêt de ces virements.

Amendement à rejeter par 245 voix contre 15.

FEUILLETON DE LA MASCARADE

PORTRAITS POLITIQUES

Le Prince Napoléon

(Air du Juif-Errant.)

Est-il en politique
Rien de plus amusant
Que le rôle comique
Du pauvre prince-errant,
Qui porte le grand nom
Du Grand Napoléon.

Un jour dans une ville,
De wagon descendant,
Des bourgeois fort dociles
L'accostèrent en passant ;
Jamais ils n'avaient vu
Voyageur si cossu.

Son habit, dont la forme
Était d'un bon tailleur,
Leur fit voir que cet homme
Devait être un seigneur.
Car son pardessus neuf
Était de drap d'Elbeuf.

On lui dit : — mon Altesse,
De grâce accordez-nous
La très-vive allégresse
De causer avec nous,
Et restez en retard
Jusqu'au prochain départ.

— Messieurs, je vous proteste
Que j'ai bien du malheur,
Jamais je ne m'arrête
Ni ici, ni ailleurs,
Bateaux ou chemin de fer,
Je suis toujours en l'air.

— Entrez à la buvette,
Entrez, noble étranger,
Pour nous ce serait fête
De vous faire manger
De lièvre ou de faisau,
Un morceau nourrissant.

— J'accepterais sans doute
Votre offre avec plaisir,
Mais songez quelle route
Il me faut parcourir !
Et gare à mon cousin
Si je manquais le train.

— De savoir qui vous êtes
Nous serions curieux,
Car vous avez la tête
De l'Empereur le vieux ;
Mais il aurait cent ans,
Vous n'avez pas autant.

— Votre raison est bonne
Je ne suis point âgé
Autant que ce grand homme,
Et remarquez que j'ai
Sa mèche de cheveux
Comme étant son neveu.

Napoléon-Jérôme
Pour nom me fut donné ;
Sur les marches du trône,
De mon père, étant né,
Je suis, cela se sent,
Un vrai prince du sang.

Juste ciel ! que ma tâche
Est pénible à remplir,
Sans répit ni relâche,
Tous les huit jours partir ;
D'autres restent à la cour,
Moi, je file toujours.

Je gravis les montagnes,
Je traverse les mers ;
Angleterre, Allemagne,
New-York, Saint-Omer,
Et jusqu'au pôle nord,
Je suis toujours dehors.

Dans la Russie d'Europe
Et même en Italie,
J'ai vu d'étonnantes chocs
Qui coûtaient bien des vies ;
Mais en se tenant loin
On risque beaucoup moins.

En fait de politique,
Je m'occupe surtout
Qu'on tourne bien le disque
Et qu'on graisse les roues,
Car c'est très-nécessaire
Sur les chemins de fer.

En un mot, je voyage
Par toutes les saisons
J'ai bien usé, je gage
Au moins trente wagons,
Et je connais par cœur
Tous les indicateurs.

— De quels crimes horribles
Avez-vous donc dessein
Pour que votre cousin
Soit pour vous si pénible ;
Mettez-nous au courant
De vos désagréments.

— La vérité me force
A vous dire qu'un jour
Me trouvant dans la Corse
Je fis un tel discours
Que monsieur l'Empereur
En recula d'horreur !

Alors d'un ton sévère
Il me dit : — Insensé,
Ce que tu viens de faire
M'a vivement vexé !
Chez moi, je ne ris pas,
Il faut marcher au pas.

Pour punir ton audace,
Tu vas d'un pas léger,
Par quelque temps qu'il fasse,
Constamment voyager ;
Ce sera ton tourment
Dans mon gouvernement.

De chez moi, à l'heure même,
Je sortis bien chagrin,
Avec douleur extrême
Prendre le premier train ;
Depuis ce jour je suis
En wagon jour et nuit.

Mais, Messieurs, je vous laisse
De peur d'être en retard,
Car je n'ai pour l'express
Plus qu'une minute et quart,
Et je cours au guichet
Demander un billet.

E. LECLAIR.

RECETTES ORDINAIRES

Abolition du timbre sur tous les journaux périodiques et autres, et sur les affiches de commerce.

Attendu qu'un gouvernement doit avoir pour principe de ne jamais rien abolir de ce qui lui rapporte quelque chose ;

Que, d'ailleurs, les citoyens ont un moyen bien simple de se soustraire eux-mêmes à l'impôt dont s'agit, — c'est de ne faire ni affiches de commerce, ni journaux, ni écrits périodiques.

Amendement à rejeter par 244 voix contre 16.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Chapitre VI. — Section 4.

Réduire de 2,000,000 de francs à 1,500,000 francs la 4^e section du chapitre VI (fonds secrets).

Attendu que deux pauvres millions sont une somme bien minime pour l'argent de poche d'un gouvernement ;

Que par ce temps de cherté des denrées coloniales et autres, on ne peut pas se livrer à de grandes débauches avec deux petits millions ;

Que ce serait donc de l'inhumanité de réduire encore ces deux misérables millions à quinze cent mille francs, — ce qui mettrait réellement les fonds secrets sur la paille.

Amendement à rejeter par 243 voix contre 17.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

2^e Section. — Chapitre IV.

Art. 1^{er}.

Les six grands commandements militaires créés par décision impériale du août 1889, seront supprimés à dater du 1^{er} janvier 1870.

Attendu qu'un Etat véritablement fort doit avoir pour devise la chanson de la Grande-Duchesse :

J'aime les militaires,
J'aime les militaires,
J'AIME les militaires.

Qu'au surplus les six grands commandements militaires constituent une combinaison fort adroite qui peut permettre d'écraser d'un seul coup l'hydre de l'anarchie, le jour où il se permettrait de relever sa demi-douzaine de têtes.

Amendement à rejeter par 239 voix contre 21.

Le ministère de la maison de l'Empereur et des beaux-arts est supprimé.
Les divers services de ce ministère seront répartis entre le ministère de l'intérieur et celui des travaux publics, du commerce et de l'agriculture.

Attendu que les fonctions de ce double ministère sont admirablement remplies par Son Excellence le maréchal Vaillant ;

Qu'en effet ce brave soldat ayant passé soixante ans de son existence au milieu des camps et des casernes, a une compétence exceptionnelle pour apprécier les œuvres de peinture, de musique et de littérature qui constituent la section des Beaux-Arts ;

Attendu, en outre, que les divers emplois du maréchal Vaillant lui rapportent à peine trois cent mille francs par année, — que la suppression du ministère des Beaux-Arts et de la Maison de l'Empereur réduirait de plus d'un tiers ces appointements déjà si modestes, — et que ce serait de la cruauté d'enlever à un vieillard le morceau de pain de ses derniers jours.

Amendement à rejeter par 221 voix contre 39.

Les fonctionnaires de l'Etat ne pourront accumuler plusieurs fonctions.

Aucun traitement ne pourra dépasser 30,000 francs (sauf celui des ministres et des représentants de la France à l'étranger.)

Dans sa prochaine session, la chambre nommera au scrutin de liste une commission composée de dix-huit membres, qui sera chargée de présenter un projet de loi portant révision des appointements de tous les fonctionnaires de l'Etat, par application de la disposition qui précède.

La somme d'économies provenant de cette révision servira à augmenter les traitements des instituteurs et des institutrices primaires, des facteurs, des cantonniers et des employés qui reçoivent moins de douze cents francs par an.

Attendu que la préoccupation d'un gouvernement sage doit être de s'entourer d'hommes dévoués ;

Attendu que l'intensité du dévouement croît en raison directe de l'élévation des appointements et que pour trente mille

francs on ne saurait se procurer qu'un dévouement de seconde qualité ;

Que dans l'espèce l'adoption de l'amendement jetterait une grande défaveur sur le marché, et produirait sur certains dévouements une baisse de 60 à 80 p. 0/0, ce qu'il importe d'éviter à tout prix ;

Attendu que si la position des facteurs, des cantonniers et des employés au-dessous de douze cents francs est digne d'intérêt, il faut considérer que ces gens là, habitués à une vie simple et frugale, trouvent dans l'accomplissement de leur devoir une satisfaction suffisante pour compenser la modicité de leurs émoluments.

Amendement à rejeter par 201 voix contre 59.

MINISTÈRE D'ÉTAT

Section II. — Chapitre 3.

Suppression de 300,000 francs affectés aux traitements des membres du conseil privé.

Attendu que si les membres du conseil privé n'ont même plus l'occupation d'aller toucher leurs appointements tous les mois on ne saura vraiment pas à quoi les employer ;

Adoptant au surplus les motifs qui précèdent au point de vue des dévouements.

Amendement à rejeter par 224 voix contre 36.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Les lois d'exception et notamment la loi de sûreté générale sont abrogées.

Attendu que le simple bon sens indique que lorsqu'un individu vous gêne trop il faut avoir les moyens de s'en débarrasser au plus tôt ;

Que du reste les membres de la gauche mettent à présenter cet amendement une obstination agaçante qui suffirait à le faire repousser d'emblée si on avait le caractère mal fait.

Amendement à rejeter par 225 voix contre 45.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Les délits de presse et généralement tous les délits politiques seront attribués au jury.

Attendu que les journalistes constituent une classe de la société qui ne mérite ni considération ni ménagement, et dont la véritable place serait moins chez les hommes que chez les animaux nuisibles ;

Attendu dès lors qu'il serait dangereux de les exposer à l'indulgence dont les jurés ont l'habitude de faire preuve à l'endroit des voleurs et des assassins ;

Attendu, en effet, qu'on a vu récemment un jury accorder des circonstances atténuantes à une mégère qui avait tué et désossé neuf enfants, et qu'il serait véritablement déplorable que des journalistes pussent de la même façon échapper au maximum de la peine.

Amendement à rejeter par 220 voix contre 50.

Tout est-il au panier ? — Oui.

Alors, la clôture; messieurs, allons dîner.

Pour la rédaction :

E. B. LABAUME.

BONNES NOUVELLES



— On vient d'abolir le timbre sur les journaux... en Hollande. En France on a commencé par l'abolir de fait pour le *Journal officiel*.

— Quelques journaux annoncent que M. l'amiral Rigaut de Genouilly renonce à son traitement de ministre en faveur de la caisse des Invalides de la Marine.

Nous pensons bien que ces journaux seront poursuivis pour délit de fausse nouvelle.

— L'incident franco-belge est apaisé. Fin des Voyages de M. de la Guéronnière. Baisse sur les recettes du chemin de fer du Nord.

— M. Gaulot n'est plus procureur-général mais

MAUVAISES NOUVELLES



— M. Gaulot vient d'être nommé premier président à la Cour de Lyon. L'avancement de ce magistrat ne nous surprend en aucune façon ; nous avons parié pour lui contre ses deux concurrents, MM. B. et de M.

— Prim, Serrano et Topéte se sont opposés à l'abolition de la conscription. Dam! vous comprenez qu'il est toujours bon pour des gouvernants d'avoir une armée sous la main à certain moment.

— Les conseils de révision fonctionnent. MM. les Préfets en profitent pour trimballer au milieu des populations les candidats officiels.

— A l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Prince-Impérial, ce jeune sergent vient d'être promu au grade de sous-lieutenant.

Nous sommes heureux de constater que la faveur n'est pour rien dans l'avancement de ce brillant officier.

— L'Empereur a profité de la même occasion pour faire pleuvoir sur certaines têtes une grêle de décorations.

Cet orage a fait peu de dégâts dans notre département.

FAUSSES NOUVELLES



— L'Empereur a dit au 2 décembre : Je suis sorti de la légalité pour rentrer dans le droit. M. Haussmann a déclaré dernièrement que cet illustre exemple l'avait touché et que ses dilapidations illégales n'avaient d'autre mobile qu'une servile imitation de son maître.

— Le duc de Montpensier ayant déjà dépensé trois millions pour poser sa candidature au trône d'Espagne, va émettre un emprunt destiné à la même opération.

— On n'a pas encore pu mettre la main sur un président du Sénat : aussi est-il question d'élever un peu le traitement attaché à cette fonction, pour allécher les amateurs. Outre le logement, on accorderait en plus la nourriture, le blanchissage et le tabac.

— Le ministre des Finances d'Italie vient d'égarer sa dernière pièce de dix sous. Plus moyen d'équilibrer le budget. Le roi va porter sa couronne au Mont-de-Piété.

DÉFILÉ DE LA SEMAINE



Dimanche dernier, on a banqueté à la Bourse en l'honneur de M. Brosset, président démissionnaire de la Chambre de commerce. M. Brosset a occupé cette fonction pendant trente ans, et se retire commandeur de la Légion-d'Honneur.

Les gens bien informés prétendent qu'il a rendu d'immenses services au commerce lyonnais ; — il faut les croire sur parole.

400 négociants avaient versé 25 francs par tête pour manger ensemble le potage au tapioca de la reconnaissance. Ce chiffre de 400 est assez respectable eu égard à la réputation de sauvages des commerçants de notre ville, mais il est bien maigre quand on songe que pendant trente ans M. Brosset a représenté à la Chambre de commerce toutes les industries de Lyon, c'est-à-dire les marchands de soie, les fabricants, les com-

missionnaires, les teinturiers, les banquiers, les marchands de produits chimiques, les droguistes, les toiliers, les drapiers, les marchands de denrées coloniales, de métaux, de lainages, de nouveautés, etc., etc.

Naturellement on a toasté; M. Brosset a fait un long discours de remerciements; M. Osmond a prononcé de nombreuses paroles d'éloges pour M. Brosset. Sur l'invitation de M. Chartron, tout le monde a chaleureusement porté la santé de M. Arlès-Dufour, le même qu'un mois auparavant on avait éliminé de la Chambre.

M. Edouard Aynard n'a pas raté l'occasion de placer sa petite harangue libérale, laquelle a eu un beau succès de fou rire.

Enfin tout s'est bien passé, et le lendemain MM. les agents de change ont repris possession de leur antre.

Un incident a failli cependant troubler ce repas de famille. Au moment où l'on passait les faisans et bécasses roties, un des invités s'est levé et, constatant que la chasse était fermée depuis longtemps, le gibier devait être prohibé, a réclamé d'une voix énergique l'application de la loi sur le braconnage.

Heureusement, M. le Sénateur Chevreau était trop loin pour entendre cette réclamation, et on avait eu le soin de lui éviter la vue du corps du délit. Du reste, notre préfet avait déclaré n'être venu à la réunion que comme simple particulier et non comme membre de l'autorité.

N'empêche que les braconniers qui ont tué ledit gibier ont peut-être été condamnés à la prison et à l'amende.

Un autre banquet se prépare : le banquet fraternel de la libre-pensée aura lieu le 26 mars, vendredi-saint, chez Antoine.

Les dames y seront admises. On voit que le saucisson de Sainte-Beuve de l'an passé porte ses fruits.

Un banquet de la libre-pensée, voilà le cas ou jamais de manger du prêtre; j'espère que MM. les libres-penseurs feront leur devoir.

M. Bancel s'est défilé de nous : le vote vient d'accepter une candidature à Paris lui offerte par 400 francs-maçons. drôle; M. Bancel refuse les suffrages l'Ardèche, parce qu'il s'est engagé avec les toyens de la Drôme, et il accepte dans Rhône et la Seine.

Comprenez si vous pouvez.

Quant à la candidature Raspail, elle compte à ce jour un millier d'adhérents. C'est égal, je préfère encore Raspail, guérisseur de rhumes de cerveau, à Raspail guérisseur politique, et j'aime mieux appliquer son camphre à la destruction des artes que sa candidature à la destruction des abus du pouvoir.

On chauffe activement la candidature de MM. Perras et Descours. Les feuilles officieuses nous apprennent que grâce aux instances répétées de nos trois excellents députés, MM. Perras, Descours et Terme, M. le ministre des travaux publics a promis que le projet du chemin de fer de Lyon à Montbrison par la Brévenne passerait avant la fin de la session législative.

Cette manœuvre électorale réussit toujours; c'est toujours au moyen des voies ferrées qu'on en obtient le plus au scrutin.

Si ces Messieurs avaient eu encore un an ou deux avant l'expiration de leur mandat, ils n'auraient pas encombré si souvent le cabinet de M. Gressier.

Mais en ce moment, ça presse, ça presse; il faut pouvoir annoncer le bienheureux chemin aux votants et se faire valoir un brin.

Pour finir, une triste nouvelle. *L'Etendard* affirme que M. Troplong n'a pas laissé de fortune. Le Président du Sénat ne touchait, en dehors de son logement, que 165,000 francs par an; aussi n'a-t-il pu faire aucune économie, et sa veuve sera tout juste dans l'aisance.

Cette misère m'émeut vraiment; mais ne pourrait-on pas, au moyen d'une souscription publique, assurer le pain de cette famille? *L'Etendard* oublie d'en ouvrir une.

HECTOR PÉRE.

AVIS AUX CANDIDATS OFFICIELS



Au moment de l'approche des élections, au moment où messieurs les Candidats agréés par le gouvernement fourbissent leur profession de foi et creusent leurs faibles cerveaux pour aligner quelques phrases bien senties, nous croyons bien faire en mettant sous leurs yeux quelques extraits de proclamations adressées autrefois par des maîtres en l'art de bien dire et de bien faire.

Ces exemples tombés de haut leur assurent un plein succès auprès des électeurs, d'autant mieux que les auteurs de ces professions de foi ont dû au rigorisme de leurs principes, à la fidélité de leurs serments, à leur inflexible honnêteté politique les hautes positions et les appointements élevés qui les distinguent à cette heure du commun des martyrs.

En 1848, M. Baroche posait sa candidature de la manière suivante :

« Je suis **Républicain** par raison, par sentiment, par conviction. Ce n'est pas comme un pis-aller ou comme un provisoire que j'accepte la **République**, mais comme la seule forme de gouvernement qui puisse assurer la grandeur et la prospérité de la France. Je suis convaincu que la royauté a fait son temps en France; qu'elle n'a plus de racines, plus de base dans le pays. C'est à la **République que tous les bons citoyens doivent se rallier sans réserve, sans arrière-pensée, et en considérant comme coupable toute tentative de restauration monarchique. La République seule pourra donner aux classes laborieuses des villes et des campagnes le bien-être et la liberté politique...** »

Deux ans auparavant, le même avait fait le serment suivant en se présentant à la députation : « Avocat depuis vingt-trois ans, je n'ambitionne pas d'autre titre; **jamais je n'accepterai ni place ni fonctions publiques!** »

S. E. M. Baroche, garde-des-sceaux a tenu parole.

Feu M. Troplong proclamait à la même époque : « **la chute irremissible de la monarchie** » en ajoutant :

« L'Empire, égaré par l'ambition, perdu, non pour avoir subi la défaite des armées, mais **pour avoir usurpé les droits des citoyens.** »

C'est pourquoi M. Troplong a été enterré à nos frais, il y a quinze jours.

M. Fialin de Persigny disait :

« J'adhère à la **forme républicaine**, but naturel de tous les perfectionnements politiques » et je déclare que la **République** peut compter sur mon **dévouement le plus absolu.** »

Aujourd'hui M. le duc de Persigny compte encore davantage ses émoluments de Sénateur, d'ancien ministre, de membre du conseil privé, etc...

M. Rouher déclarait que « la révolution était à la fois politique et sociale. » Il réclamait « énergiquement la **liberté de réunion pleine et entière.** » Il jugeait les clubs « **indispensables.** » Il voulait « **le travail organisé, l'impôt progressif,** tout, enfin, pour et par le peuple ! »

L'éloquence que déploie journellement le principal ministre, M. l'Auvergnat d'Etat, n'a d'autre but que la réalisation de son programme, le triomphe de ses idées.

Aucun des personnages ci-dessus n'ayant pris de brevet pour lesdites proclamations, nous engageons vivement les candidats officiels à adopter le même genre. Ce sera un moyen de plus de gagner les suffrages et les bonnes grâces du gouvernement.

ADRIEN MONEY.

CORRESPONDANCES UNIVERSELLES

Nous résumons comme suit nos correspondances de Paris :

On se préoccupe toujours beaucoup de savoir quel sera le successeur de M. Troplong, au palais du Luxembourg; les commentateurs vont leur train. Voici les noms des principaux personnages que l'on cite comme ayant le plus de chances d'aller se prélasser dans les bras du fauteuil curule : — M. Baroche (Heu! heu!); S. A. le prince Murat (Ah! ah!); M. de la Guéronnière (Eh! eh!); M. Pinard (Hi! hi!); M. de Persigny (Oh! oh!).

Je parie pour M. Pinard.

Moins étrange du reste sera, si elle a lieu, la nomination du héros de la bataille de Clichy, à la présidence du Sénat, que ne l'est, certaine combinaison ministérielle, projetée, paraît-il, en haut lieu, et dont le but évident serait de rallier les anciens partis autour des candidats officiels ou agréables à l'heure des élections.

Aussitôt la session terminée on formerait, dit-on, un cabinet ainsi composé :

Ministère d'Etat. — Emile Ollivier.

Ministère de l'Intérieur. — M. Thiers.

Ministère des Affaires étrangères. — M. de Broglie.

Ministère de la Guerre. — Général Cluseret.

Ministère des Travaux publics. — M. Haussmann.

Ministère de l'Instruction publique et des Cultes. — Louis Veuillot.

Ministère de la Justice. — M. Delesvaux.

Ministère de la Marine. — M. l'amiral Dupré.

Ministère des Finances. — M. Emile Pereire.

Ce ne serait là, bien entendu, qu'un cabinet de passage.

On se demande qui remplacera Lamartine à l'Académie française; je tiens de source certaine que la majorité des Immortels est d'avis d'élire M. Gagne l'archi-barde. Le fait est que nul ne saurait être plus à même que l'auteur du *Calvaire des rois* de prononcer le panegyrique du poète illustre qui fut crucifié par l'ingratitude sur le Golgotha de la Politique.

La question du cimetière de Mery-sur-Oise n'est pas encore tranchée, et l'on aperçoit cependant depuis quelques jours, sur l'emplacement que doit occuper la future nécropole, une légion de fossoyeurs en train de creuser des trous.

Ces trous méritent, je crois, d'être classés parmi les *fausses nouvelles*.

Qui remplacera Berlioz au Conservatoire? — Les avis sont partagés; les uns tiennent pour Offenbach, les autres pour Hervé.

On va nommer prochainement quelques nouveaux Sénateurs; on cite, parmi les élus, le docteur Ricord; pourquoi pas? M. Nelaton l'est bien depuis longtemps; et puis vous connaissez le proverbe : « Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le *Sénat*. »

Deux bonnes nouvelles; — on a constaté hier dans le cours de la Bourse une hausse de cinq centimes, et dans le cours de la Loire une baisse de cinq centimètres.

XAVIER LEFRANC.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

PARIS.

Le numéro d'hier du *Journal officiel* est exactement parvenu à tous les abonnés.

— L'importance de la nouvelle contenue dans le télégramme ci-dessus est telle que, pour ne pas distraire l'attention des lecteurs, nous remettons à dimanche prochain la publication des autres dépêches qui nous sont arrivées.

(N. D. L. R.)

SARABANDE



A l'époque où M. Pinard était procureur-général à Douai, les habitants de cette ville appelaient ses substituts : « *La graine d'E. Pinard.* »

Dire qu'il y a des gens qui ont tant de peine à percer et à faire leur chemin, et que le baron Haussmann a fait, en moins de quinze ans, plus de trente boulevards et percé près de cent cinquante rues. M. Haussmann est un de Lesseps urbain.

Certain financier de ma connaissance a un bambin de sept ans qui promet pour l'avenir; jugez-en : L'autre jour, le financier en question, — un Gobseck des mieux réussis, — voulant s'assurer si son rejeton avait déjà l'intelligence des affaires, lui demanda ce que l'on entendait par ces mots : « Prêter à intérêt simple. » — « Cela veut dire, répondit l'enfant sans hésiter, qu'il faudrait être bien simple pour prêter à cet intérêt-là. »

Le financier ci-dessus est tellement méfiant et tellement rapace que quelqu'un me disait l'autre jour : « S'il était le bon Dieu, il ne prêterait vie aux petits poissons qu'autant que ceux-ci lui feraient un engagement par écrit. »

On continue à chercher noise à M. le Préfet de la Seine. Après le budget, les cimetières, après les cimetières, le Trocadéro, etc.

M. de Tillancourt n'appelle plus l'Hôtel-de-Ville que : « *Mairie sur-noise.* »

CLODOCHE.

LEXIQUE FOLITIQUE.



A

(Suite)

Accumuler. — Entasser Pélion-Emoluments, sur Ossa-traitements.

L'accumulateur s'appelle « lion. » (Ego nominorleo), et beaucoup d'os a.

Accusateur public. — Le seul homme qui ait le droit de fouiller dans la vie privée.

Acharnement. — Soit avec lequel le Parquet relève les délits de presse.

Acerbe. — Rien ne l'est autant que le ton employé par le ministère public dans ses réquisitoires contre les journalistes.

Tout procureur impérial, substitut, etc., qui se croit ainsi obligé d'avoir constamment le ton acerbe, erre.

Acheter. — Tout s'achète ici-bas; les vieux chiffons et les consciences neuves; les vieilles savates et les jeunes talents : — A l'un, on achète son éloquence, à l'autre, son silence, — ce dernier se paie plus cher; — ce qui fait que la Parole n'est que d'argent, tandis que le Silence est d'or.

Achoppement (pierres d'). — Ces pierres-là sont quelquefois des pavés; — les pavés, des barricades.

Acquittement. — Mot inconnu à la 6^e chambre.

Acrobatie politique. — Art de danser sur une situation tendue.

Acteur. — Un individu qui joue sur la scène d'un théâtre.

Actionnaire. — Un individu dont on se joue dans les coulisses de la Bourse.

Actualité. — « L'Indépendant de... est poursuivi pour délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. »

« Le Progrès du... est poursuivi pour... »

« Le gérant et l'imprimeur du... viennent d'être condamnés à... »

etc., etc., etc., etc., etc., etc., etc., etc.

Voilà de l'actualité permanente.

(à suivre)

J. GÉS.

Demain, dimanche 21 mars, à une heure précise, dans la salle Valentino, place de la Croix-Rouge, 8, la deuxième *Conférence* sera faite par M. Denis Brack, qui traitera de l'*Ignorance*.

THÉÂTRES



Grand-Théâtre. — J'étais bien certain de ne pas me tromper en assurant que Mme Galli-Marié donnerait quatre et non pas trois représentations, elle en donne même six. C'est infallible; toutes les fois que vous verrez annoncer trois représentations d'un artiste, pariez hardiment pour au moins deux de supplément à la demande générale... à la demande générale de M. le Directeur, bien entendu.

Nu reste, en cette circonstance, nous ne devons pas nous en plaindre, mais regretter plutôt le court séjour

de Mme Galli-Marié, dont la présence est venue ni mer un peu nos soirées d'opéra-comique.

La chanteuse parisienne s'est fait entendre dans *Mignon*, *Robinson Crusoe* et *les Dragons de Villars*. Son plus grand succès a été dans le rôle de *Mignon*; néanmoins, ce succès n'a pas atteint les proportions exagérées que lui assigne le *Gaulois*, et l'avalanche de fleurs dont parle ce journal s'est bornée à un bouquet de dimension assez raisonnable. Je ne veux pas dire que *Mignon* n'eût pas mérité l'avalanche, mais la vérité avant tout. Notre enthousiasme, à nous autres Lyonnais, ne va pas si loin; l'on s'est contenté de l'accabler de bravos et de la rappeler après chaque acte, ce qui est déjà fort joli pour des gens dont la réputation n'est pas de s'enflammer facilement.

Si Mme Galli-Marié a été relativement mieux appréciée dans *Mignon* que dans *Vendredi* ou *Rose Fricquet*, il faut l'attribuer à plusieurs causes. D'abord le *Robinson* d'Offenbach ne peut être sérieusement considéré comme une œuvre de valeur musicale, et il nous a été donné assez souvent d'entendre interpréter les *Dragons de Villars* d'une façon très convenable notamment, il y a quelques années, par Mme Borghèse.

Tandis que l'ouvrage de M. Ambroise Thomas avait été donné l'année passée dans des conditions tellement déplorables d'exécution, que la manière dont il a été interprété cette fois a été une véritable révélation, une nouveauté. Et puis je crois qu'il serait bien difficile de rendre le rôle de *Mignon* avec autant de charme, de poésie, d'expression, de sentiment, et avec un pareil talent de chanteuse et de musicienne. Il faut ajouter aussi que ce rôle étant spécialement pour la voix de Mme Galli-Marié, ne peut convenir qu'à très peu d'artistes.

Cet organe qui tient du soprano et du contralto, mais plutôt du contralto, bien timbré, suffisamment étendu, chaud, sympathique, est manié avec un art incomparable, servi à souhait par une méthode sûre, une science exquise des nuances, et — ce qui ne gâte rien — est aidé par le jeu franc et habile de la comédienne. D'un bout à l'autre, Mme Galli-Marié a été parfaite.

A côté d'elle, M. Guillot, — vous lisez bien, M. Guillot, — s'est fait justement applaudir, surtout dans la romance du troisième acte. Notre ténor nous a si peu habitués à cela, qu'il ne faut pas lui marchander les éloges cette fois, aussi je ne crains pas de dire qu'il a dépassé tout ce que nous attendions de lui. M. Danguin s'est montré chanteur et acteur de grand mérite comme toujours; mais pourquoi dans les parlés — dans *Robinson*, par exemple — affecte-t-il de prendre l'accent de Guignol, et fait-il concurrence à Wüilherme du Caveau?

Bref, la représentation de *Mignon* eût été sans contredit, très remarquable, sans Mlle Singelée. Le rôle de Philline, parfaitement rendu l'an dernier par Mme Moreau, le seul vraiment bon de cette artiste, lui revenait de droit cette année. Pourquoi le lui avoir enlevé et s'exposer à un échec inévitable? A qui la faute? Les uns disent à M. D'Herblay, d'autres assurent que Mlle Singelée l'a exigé comme rentrant dans son emploi, — ce qui est vrai. Dans tous les cas, c'est une faute impardonnable. Mlle Singelée, très mauvaise au commencement, avait chanté moins mal son morceau du deuxième acte, lorsque des bravos intempestifs ont amené des chahuts énergiques, même un sifflet. Quoique peu accoutumée à être ménagée, la jeune artiste s'émoussa et ses larmes coulèrent. Je la plains comme femme, sinon comme chanteuse, et je trouve que le public a toujours le droit de manifester son déplaisir. C'est en somme un des inconvénients du métier qu'il faut savoir supporter.

Célestins. — Le Grand-Théâtre a fait cette semaine beaucoup de tort aux Célestins. Les amateurs ayant préféré les *Dragons de Villars* aux nouveautés données mercredi sur notre seconde scène. Donc peu de monde au bénéfice de M. Belliard, malgré la variété du spectacle.

Je ne dirai rien de la demande du Docteur, l'auteur ayant dévaucé les suffrages du public en ayant le soin de faire annoncer dans le *Figaro* et le *Gaulois* de la semaine dernière que « on donnait aux Célestins, à Lyon, avec succès, un acte : la demande du Docteur, de M. G. Petit, » tandis que ledit acte a vu le feu de la rampe seulement mercredi.

M. Pailleron, un Lyonnais, n'ayant pas usé du même procédé, je constaterai le succès mérité de sa comédie : *Le monde où l'on s'amuse*. C'est une étude très-jolie, très-bien faite du monde qui n'est « ni le demi-monde, puisqu'il y a des maris, ni le vrai monde; puisqu'il y a... les femmes. »

La donnée de la pièce est un peu risquée, mais le fond est racheté par tant d'esprit, par un style si fin, si élégant, des situations si heureuses, que l'on passe sur la légèreté du sujet, et l'on applaudit des deux mains.

Il est dommage que M. d'Herblay n'ait pas apporté plus de soin à la distribution des rôles de cet ouvrage et en ait confié l'exécution à des artistes de second ordre. C'est un manque de bon goût. J'étonnerai bien des gens en avouant que le meilleur personnage a presque été M. Homerville, — après M. Ménéhand pourtant.

Quant à l'œuvre de M. A. Daudet, le *Sacrifice*, il a fallu le talent et la bonne volonté de MM. Bondonis, Train, Harville, de Mesdames Abit, Meyronnet et Jeanne pour tirer quelque parti de ces trois actes, remplis de bonnes pensées, de grands sentiments, d'idées généreuses, assaisonnés de morale à haute pression, mais dans lesquels abondent aussi un ennui profond, des longueurs, des détails oiseux, un style sans couleur. Pièce de famille à l'usage des distributions de prix dans les séminaires.

M. Daudet y a, de plus, introduit un jeune arabe qui parle sabir, et cet élément comique macache contribue à fesser riser les bono française de la salle, — pour parler comme l'arabe en question.

Où diable a-t-on déniché la mauvaise charge de MM. Brisebarre et Nus, intitulée : *Maison Saladier*? C'est crevant de bêtise, et peu de spectateurs ont pu digérer entièrement cette grosse niaiserie. Pourtant j'ai eu le courage d'en avaler les deux actes, malgré la défection de mes voisins, je n'ai pas bronché; mon courage m'étonne encore.

G. LAURENT.

Pour tous les articles non signés,

Le Directeur-gérant, E.-B. LABAUME.

LYON. — Impr. LABAUME, cours Lafayette, 3.

AU BAT-D'ARGENT

GRANDE MAISON DE BLANC

9, rue Impériale, 9

TROUSSEAUX

LAYETTES

Grande mise en vente de nos opérations en Toile, Linge de table, Mouchoirs, Madapolam, Rideaux, Dentelles, Lingerie, Bonneterie et Chemises

L'importance de ces immenses opérations nous met à même d'offrir tous ces Articles à 25 et 30 p. 100 meilleur marché que toutes les autres maisons, tout en garantissant la parfaite qualité de ces marchandises, qui sont de premier choix

APERÇU DE QUELQUES PRIX DE CES BONS MARCHÉS

TOILE		LINGE CONFECTIONNÉ		500 Couvertures piqué ou tricot				
100 pièces	Toile Chanvre demi-blanc, pour draps sans couture, qualité très forte, le mètre.	2	90	3	90	8	50	
80 pièces	Toile blanche pour draps sans couture.	3	35	4	10	Très grand choix d'articles spéciaux pour volles et robes de première Communion		
100 pièces	Toile extra-forte pour grands draps de maître, sans couture, en pur fil, chaîne et trame de même grosseur, le mètre	4	75	1	80	RIDEAUX		
200 pièces	Toile pour chemises, en pur fil de chanvre, blanche sur le pré et à la lessive, à	1	25 et 1	8	75	200 pièces	Mousseline à pois, très bien brodée, le mètre.	50
150 pièces	Toile pour draps, en pur fil de chanvre blanc, de ménage, largeur 105 centimètres, à	1	35 et 1	12	75	500 pièces	Mousseline brochée, à bordure, le mètre.	30
200 pièces	Toile Torchons encadrés, le torchon.	3	35	7	50	450 pièces	Guipure avec bordure, le mètre	40
300 pièces	Toile Torchons très solide, le mètre	3	45	9	75	200 pièces	Guipure française, qualité extra, le mètre	65
LINGE DE TABLE ET TOILETTE		BLANC DE COTON		GRANDS Rideaux				
Services	de 6 couverts, satin damassé pur fil, composé de 6 serviettes et une nappe encadrée, 1 mètre 70 carré, le service	3,500 pièces	Madapolam comme suit(1):	GRANDS Rideaux	guipure, hauteur 5 mètres, le rideau.	3	60	
id.	mêmes dessins pour 12 couverts, le service	Madapolam	largeur 82 centimètres, le mètre	GRANDS Rideaux	guipure française, très solide, largeur 1 mètre 70, hauteur 5 mètres, le rideau.	5	75	
id.	id. 18 id.	Madapolam	fort, qualité très bonne, largeur 82 centimètres, à	GRANDS Rideaux	brodés, hauteur 3 mèt., le rideau	6	90	
id.	id. 24 id.	Madapolam	extra-fin et fort, largeur 82 centimètres à	Couvre-lits	guipure, grande dimension, à	4	90	
200 Services	12 couverts, 15 dessins, riches et variés linge damassé fabriqué avec les plus beaux fils de Hollande, à	Madapolam	grande largeur pour draps et tabliers	Edredons	guipure, grande dimension, à	1	80	
Damassé	demi-blanc, très fin, 16 dessins riches, fabrication et propriété exclusive de notre Maison, serviettes grande dimension, la douzaine.	Madapolam	fort, largeur 1 mètre 40, le mètre.	CHEMISES POUR HOMMES SUR MESURE				
200 pièces	Linge de toilette, connu sous le nom de grain d'orge, le mètre.	Madapolam	renforcé, largeur 1 mèt. 40, le mètre	200 douzaines	Chemises confectionnées avec très grands soins, toutes les grandeurs, la demi-douzaine	22	50	
Serviettes	toile pur fil chanvre blanc de ménage, liteaux de couleur, la douzaine.	Cretonne	écru, largeur 80 centimèt., le mètre.	NOTA — Un coupeur émérite est attaché à la Maison pour la chemise sur mesure.				
Serviettes	d'office en chanvre, la douzaine	Cretonne	écru pour draps sans couture, le mètre	Incessamment, mise en vente des articles nouveauté confectionnés en lingerie, ainsi que des articles du comptoir spécial de Bonneterie, dont le choix et le bon marché ne laisseront rien à désirer. La nomenclature de ces Articles sera donnée par les journaux très prochainement.				
		200 pièces	Piqué anglais bonne qualité, le mètre.					

NOTA. — Toutes les Toiles sont éprouvées avant d'être mises en vente et comme garantie de leur excellence et de leur durée, on remboursera toute personne qui ne serait pas entièrement satisfaite de leur usage, comme la Maison le fait, du reste, pour toutes les Marchandises sortant de ses magasins.

(1) Nous avons acheté à Mulhouse, fin novembre dernier, au moment des cours les plus bas, 5,000 pièces en écu, dont 3,500 nous rentrent du blanchiment, avec des différences énormes sur les cours actuels.

ELIXIRS PUY

N° 1 et N° 2

Préparés par DESCHENAUX, pharmac. r. Ferrandière, 42
Laboratoire et Maison générale
Aux Charpennes (Lyon), rue Neuve, 41

GROS ET DÉTAIL
Joseph PUY, directeur
Expéditions par correspondance pour la France et l'étranger

L'Elixir N° 1 guérit radicalement toutes les maladies de poitrine, d'estomac, algèbres, crises gastriques, vomissements, crachements de sang, perte d'appétit, gastrite et maladies intestinales, guérit aussi les enfants par l'expulsion des vers.

L'Elixir N° 2 est un dépuratif puissant pour purifier le sang de toute acreté et humeur, tels que rhumatismes de toute nature, dartres vives et de la peau, maladies secrètes, anciennes et contagieuses, sans laisser aucun reste du virus.

Prix du flacon : 3 fr. 50

On peut s'en procurer chez tous les pharmaciens et herboristes et dans toute la France (17-11)

SIROP et PATE PECTORALE D'ESCARGOTS

31 ans DE Succès préparé AU Sucre - Candi



De tous les pectoraux que l'on vante contre la toux, l'asthme, les catarrhes chroniques et les affections de poitrine, aucun ne réunit autant de qualités essentielles, aucun n'atteint mieux son but, tel est le résultat infaillible de l'emploi du Sirop et de la Pâte d'Escargots. — Prix : 2 fr. le Sirop; 4 fr. 50 la Pâte.

Chez MALIGNON, rue Mercière, 33, LYON. (16-0)

EVITEZ les Gercures des mains, des lèvres; — les Engèlures; — les Pelliçules, En employant

la Crème Simon

Pharmacie SIMON, rue Impériale, 89. — Se méfier des nombreuses contrefaçons. (21-0)

PHOTOGRAPHIE TERRISSE PÈRE & FILS

1, Place des Cordeliers, 1
LYON

Place des Célestins, 1
GRAND CAFÉ-RESTAURANT ISCH
L. TIGNAT successeur

DÉJEUNERS
Un carafon vin — pain — un plat — dessert. 1 fr. 75

DINERS, de 6 à 8 heures du soir
Potage — quatre plats — dessert (vin compris). 4 fr.

Sert à la Carte
SALONS PARTICULIERS (20-0)

L'EPARGNE

Le plus complet des JOURNAUX FINANCIERS paraissant à Paris tous les samedis

Succursale à LYON, 92, rue de l'Impératrice,

ABONNEMENT D'UN AN RENDU A DOMICILE, 2 fr. 40 c. — 2^e Année, nombre des Abonnés : 20,700.

Libre de tout engagement qui eut pu nuire à son indépendance, n'ayant d'autre intérêt que celui de sa clientèle, L'EPARGNE a pris rang parmi les organes les plus autorisés. — La sûreté de ses renseignements en a fait le Guide indispensable des Actionnaires et des Obligataires.

Publiée sous la direction exclusive de M. DE FONTBOUILLANT, chevalier de la Légion-d'Honneur, L'EPARGNE condense dans chacun de ses numéros toutes les nouvelles qui sont de nature à intéresser ses lecteurs : Situations des Chemins de fer et des Grandes Compagnies industrielles et financières; Comptes-Rendus des Assemblées générales, Dividendes, Appels de fonds, Tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères, Cours des Valeurs cotées et non cotées, etc.

AVANCES DE 60 P. 0/0

SUR TOUS LES TITRES FRANÇAIS ET ETRANGERS,

à 3 pour 100 l'an, et le 1/2 pour 100 de commission.

PAIEMENT DE TOUS COUPONS ÉCHUS.

Placements en rentes françaises à 12 p. % l'an.

S'adresser à la BANQUE DES ACTIONNAIRES, 43, Rue IMPÉRIALE, à Lyon